

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT
LES ANDELYS

CANTON DE VERNON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 027-212705404-20260424-D2026_16-DE

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 20/04/2026

DATE D'AFFICHAGE

LE : 28 AVR 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTES : 15

ABSENT(S) : 3

POUVOIR : 3

Séance du Vendredi 24 Avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi vingt-quatre avril à 19h, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia BOISRENOULT, Jérémy BROCARD, Frédéric CUEILLE, Virginie DUJARDIN, Virginie GOUTAUDIER, Geneviève LAVAUX, Alain LEGRAND, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jean-Yves SCHROEYERS.

ABSENTS EXCUSES : Yann GRUMBACH (pouvoir à M. MAZURE), Marie RAMETTE (pouvoir à Mme DUJARDIN), Elody CADEC (pouvoir à M. BROCARD).

Secrétaire de séance : Reynald AIGNEL

Délibération : Organisation d'une sortie extrascolaire à Tolysland pour les élèves de la Petite Section au CP

Le Conseil municipal de la commune de Sainte-Geneviève-lès-Gasny,
Réuni en séance publique le 24 avril 2026, sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pédagogique, éducatif et récréatif d'organiser une sortie à destination des enfants scolarisés de la Petite Section au Cours Préparatoire ;

Considérant le projet de sortie au parc Tolysland, permettant aux jeunes enfants de bénéficier d'une activité adaptée favorisant la socialisation, la motricité et l'éveil ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser cette sortie et d'en approuver les modalités de financement ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'organisation d'une sortie extrascolaire au parc **Tolysland**, destinée aux élèves de la Petite Section au CP de l'école communale, courant juin 2026.

Article 2 :

D'autoriser la prise en charge par la commune des dépenses afférentes à cette sortie, notamment :

- les droits d'entrée au parc ;
- les frais éventuels de transport ;
- les dépenses accessoires liées à l'organisation.

Le coût de cette sortie estimé à 1 500€ sera imputé au budget communal 2026.

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette sortie, notamment devis, conventions éventuelles et commandes afférentes.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 027-212705404-20260424-D2026_16-DE

S²LOW

Article 4 :

L'encadrement des enfants sera assuré conformément aux règles applicables, avec la participation des accompagnateurs nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 24 avril 2026
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Secrétaire de séance, Reynald AIGNEL

